



Conférence de presse du 12 février 2014

Rythmes scolaires :

un contre rapport sans angélisme proposé par la FSU 23



Guéret le 11 février 2014

Nous ne pouvons que constater, à la lecture du rapport du comité de suivi comme à l'observation des débats des différentes instances départementales qu'il y est très peu question des élèves... **Aucune évaluation n'est faite du côté de l'amélioration des conditions d'apprentissage, des capacités de concentration des élèves...** Aucune évaluation n'est faite de ce côté-là !!! Et pour cause ! Les personnels interrogés, au niveau national comme au niveau local ne constate pas ou très peu d'effets positifs. Au niveau national, selon les enseignants, l'amélioration concernant les apprentissages des élèves n'est pas aujourd'hui au rendez-vous. Seuls 22 % des enseignants estiment que c'est mieux. Ce chiffre tombe à 12 % quand l'avis du conseil d'école n'a pas été suivi. Au niveau départemental, ils sont 80% à penser que les enfants ne sont pas moins fatigués. Ils ne sont que 5% à avoir constaté des effets positifs sur la concentration de leurs élèves sur la journée de classe... Tous estiment qu'il manque les autres pièces (programmes, effectifs, Rased, formation continue, plus de maitres que de classes, ...) déterminantes pour une meilleure réussite des élèves.

Une entrée dans la réforme par le périscolaire aux dépens du scolaire :

Nous ne pouvons que constater qu'aucun avis « pédagogique » n'est donné par les cadres de l'Education nationale quant à l'intérêt pédagogique des organisations proposées. Pire, l'avis des professionnels de l'école est parfois nié pour ne retenir que l'organisation proposée par le maire ou le Président de l'EPCI, sans concertation ou médiation assurée par les cadres tel que le prévoit les textes. C'est ainsi que l'IA indique vouloir « engranger » des organisations et présente les organisations des communes en indiquant les horaires du périscolaire.

L'absence de garantie sur un financement national dans la durée ne permet de mettre en place des structures et des emplois pérennes. C'est ainsi que, dans de très nombreuses situations, le périscolaire se met en place au dépend du scolaire :

- ⇒ Des personnels sont « expulsés » de leurs classes sur la pause méridienne, d'autres dès la fin de la journée scolaire
- ⇒ 73% des personnels creusois ayant répondu à l'enquête indique que le travail des ATSEM a été modifié par la réforme, et dans 83% des cas, cela s'est fait au détriment du scolaire.
- ⇒ Les crédits pour mettre en œuvre les activités péri éducatives sont parfois pris sur les crédits pédagogiques ou de fonctionnement des écoles
- ⇒ Des tensions ou modifications sur les créneaux d'utilisation des infrastructures sportives.

Au final, on peut légitimement se demander quel enjeu de cette réforme : le périscolaire ou le scolaire ?

Un risque important de territorialisation.

Par cette entrée du périscolaire, au niveau national comme départemental, il a beaucoup été question dans les débats de mutualisation et notamment à travers les communautés de communes. C'est ainsi que l'on voit des communautés de communes se saisir de propositions d'organisation sans avoir la compétence scolaire. On voit aisément le glissement qui pourrait s'opérer avec un risque de transfert de la compétence scolaire à court ou moyen terme à la communauté de communes. Ainsi, sont d'ores et déjà constatées des intrusions fortes de certains responsables de communautés de communes dans le scolaire, parfois même avec le soutien des cadres de l'Education Nationale. Pourtant, à n'en pas douter, mis à part les frais de gestion des personnels précaires qui pourraient être embauchés, la mutualisation évoquée à l'échelon intercommunal ne fait que déplacer le problème à un échelon où ne s'exerce aucune démocratie directe. En l'état actuel du décret, sauf à mettre en place des emplois du temps ubuesque ou des turn-over dans les différentes classes d'une même école, point de solution crédible et efficace à cet échelon.

Par contre, on voit aisément l'intérêt que le Ministère voit dans cette opportunité. La mutualisation conseillée aujourd'hui pour le périscolaire pourrait donc très vite s'imposer pour le scolaire avec les effets évidents sur le maillage des écoles et la présence même du service public d'éducation sur bon nombre de communes... Les premiers retours des élus qui ont rencontré l'IA dans le cadre de la carte scolaire font apparaître une réelle volonté de mettre en œuvre des regroupements qui, par économies d'échelle, conduisent inévitablement à des suppressions de classes et à une dégradation des taux d'encadrement, notamment dans les écoles rurales qui concentrent les classes à multi-niveaux...

Nul doute que la Creuse a su garder en mémoire la mise en place des bassins scolaires. Dans les années 90, cela avait conduit à regrouper plusieurs écoles (de « mutualiser » déjà) tout en promettant de ne pas toucher au nombre d'enseignants. Nul doute que les 67 maires qui ont proposé le maintien de la semaine de 4 jours dans leur commune se souviennent de cette trahison de l'administration qui avait fait des promesses sans lendemain. **La crainte de nouveaux regroupements suite à la mise en place de cette réforme est bien réelle !**

Contact :

FSU 23 05 55 41 16 32
Stéphane PICOUT 06 09 34 27 62